

Direction OPTILAB LLL

DESTINATAIRES : Personnel en soins infirmiers, préleveurs privés et centres de prélèvement associés au CHDL

EXPÉDITEURS : Dre Catherine Meloche, directrice de la Banque de sang, CISSS de Lanaudière  
Mme Marina Audet, chargée clinique de sécurité transfusionnelle, CISSS de Lanaudière  
Mme Catherine Landry, conseillère-cadre, direction des soins infirmiers, CISSS de Lanaudière  
M. Jean-Philippe Giroux, Adjoint au directeur-Responsable Qualité LLL – OPTILAB LLL

DATE : Le 9 janvier 2023

OBJET : **Initiales obligatoires sur les tubes de la banque de sang**

---

À partir du **6 février 2023**, tous les spécimens et toutes les requêtes destinés à la médecine transfusionnelle devront contenir les informations suivantes :

## **Spécimen**

Nom et prénom complets de l'usager;  
Numéro de dossier médical ou RAMQ de l'usager;  
Date et heure du prélèvement;  
Initiales de la personne ayant effectué le prélèvement (**NOUVEAUTÉ**).

## **Requête**

Nom et prénom complets de l'usager;  
Numéro de dossier médical ou RAMQ de l'usager;  
Date et heure du prélèvement;  
Nom complet du médecin prescripteur et localisation de l'usager (unité de soins)  
Signature lisible et complète de la personne ayant effectué le prélèvement.

Pour respecter les normes de médecine transfusionnelle, **le préleveur devra obligatoirement apposer ses initiales sur l'étiquette nominative sur le spécimen de l'usager et sa signature sur la requête. Tous les spécimens ou les requêtes ne respectant pas ces critères seront rejetés.**

## **Spécimen irremplaçable (sang de cordon)**

Si les critères d'acceptation des spécimens/requêtes ne sont pas respectés pour ce type de prélèvement, le formulaire LAB-FOR-014 devra obligatoirement être complété par le préleveur.

Ces exigences visent le respect des normes de médecine transfusionnelle, la sécurité des usagers et l'uniformisation de la pratique au CISSS de Lanaudière.

Merci de votre habituelle collaboration.